

DATE : le
03/05/2021

PREMIER APPEL

AUX CANDIDAT(E)S A UNE FONCTION DE DIRECTEUR/TRICE ADJOINT/E DANS UNE ECOLE SECONDAIRE SPECIALISEE

Coordonnées du P.O.¹

Nom : ASBL PO des Ecoles de la Ligue

Adresse : rue Wilmet, 42 6110 MONTIGNY-LE-TILLEUL

Adresse électronique (facultatif) : Inh.secretariat@skynet.be

Coordonnées de l'école

Nom : EPSIS Saint-Exupéry

Adresse : rue Abbaye d'Aulne, 2 6142 LEERNES

Site web : www.ecolesaintexupery.be/secondaire

Date présumée d'entrée en fonction : 01/09/2021

Quart temps

▣ S'il s'agit d'un engagement dans le cadre d'un remplacement partiel de la direction (décret du 3 février 2021), fraction : 1/4 temps

Caractéristiques de l'école :

Ecole secondaire spécialisée de formes 1, 2 et 3 pour élèves de type 1, 2, 3 ou 8.

Pédagogies adaptées pour élèves porteurs d'autisme ou polyhandicapés.

Deux implantations.

¹ Cfr. Annexe 1.

Le PO des Ecoles de la Ligue, affilié au SEGEC et fédéré à la LNH (Ligue Nationale pour personnes Handicapées et services spécialisés www.lnh-asbl.be) organise 7 autres écoles d'enseignement spécialisé.

Ecole primaire Saint-Exupéry à Leernes

Ecole primaire La Cordée à Fontaine-l'Evêque

Ecole Artisanale Populaire (EAP) à Montigny-Le-Tilleul

Ecole Saint-Nicolas à Namur

Ecole La Porte Ouverte à Blicquy

EPSIS Le Foyer à Roucourt

Institut Saint-Vincent à Obourg

Nature de l'emploi² :

emploi définitivement vacant ;

emploi temporairement vacant, durée présumée du remplacement : du 01/09/2021 au 30/04/2024 et motif du remplacement : DPPR à temps partiel

l'emploi temporaire pourrait se prolonger ou devenir définitivement vacant.

Les candidatures doivent être réceptionnées par envoi recommandé contre accusé de réception au plus tard le 16 mai 2021

A l'attention de Monsieur Gérard DESART, Président du Pouvoir Organisateur
Secrétariat du PO des Ecoles de la Ligue
Rue de Neufvilles, 455
7063 NEUFVILLES

ET par envoi électronique avec accusé de réception à l'adresse
lnh.secretariat@skynet.be

Le dossier de candidature comprendra :

- Une lettre de candidature
- Un CV
- Un document manuscrit expliquant les motivations, la conception du rôle de direction et du directeur adjoint dans la gestion relationnelle, pédagogique, administrative et financière, plus particulièrement dans une école d'enseignement spécialisé

² Cocher la nature exacte de l'emploi à pourvoir. Une seule case doit être cochée.

-Le cas échéant, une copie des attestations de réussite obtenues dans le cadre de la formation spécifique sera jointe à l'acte de candidature.

Toutes les candidatures auront un caractère confidentiel. Une première sélection des candidats se fera sur base de la recevabilité des dossiers.

Les candidats retenus seront reçus par un jury composé de membres du Pouvoir organisateur et d'experts. Les auditions sont prévues le jeudi 20 mai 2021. .

Coordonnées de la personne-contact auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

Les membres du PO qui sont en charge du pilotage de l'école :

Willy André 0485 050 218

Guy Deveux 0499 220 170

Le responsable pédagogique du PO :

Francis Bruyndonckx 0475 757 684

Destinataires de l'appel³ :

les membres du personnel exerçant leurs fonctions au sein du Pouvoir organisateur ;

toute personne remplissant les conditions d'accès à la fonction.

Annexes :

- Annexe 1 : Conditions d'accès à la fonction

- Annexe 2 et complément : Profil de fonction établi par le Pouvoir organisateur⁴.

³ Cocher les destinataires concernés. Une seule case doit être cochée.

⁴ Ce profil doit répondre aux exigences de l'article 50bis § 2, 1° du décret du 1^{er} février 1993 fixant le statut des membres du personnel subsidiés de l'enseignement libre subventionné, de l'article 39bis §2, 1° du décret du 6 juin 1994 fixant le statut des membres du personnel subsidiés de l'enseignement officiel subventionné et de l'article 28 §1^{er} 1° du décret du 4 janvier 1999 relatif aux fonctions de promotion et de sélection.

Annexe 1. Conditions d'accès à la fonction

Les conditions légales d'accès à la fonction sont⁵ :

O Il s'agit d'un premier appel :

- 1° être porteur d'un titre du niveau supérieur du 1^{er} degré au moins⁶ ;
- 2° être porteur d'un titre pédagogique⁷ ;
- 3° compter une ancienneté de service de trois ans au sein de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française ;
- 4° avoir répondu à l'appel à candidatures.

O Il s'agit d'un second appel et le PO n'a pas reçu de candidature valable après un premier appel (la condition d'ancienneté de 3 ans n'est plus à remplir) :

- 1° Jouir des droits civils et politiques
- 2° Satisfaire aux dispositions légales et réglementaires relatives au régime linguistique ;
- 3° Être de conduite irréprochable ;
- 4° Satisfaire aux lois sur la milice ;
- 5° être porteur d'un titre du niveau supérieur du 1^{er} degré au moins⁶ ;
- 6° être porteur d'un titre pédagogique⁷ ;
- 7° avoir répondu à l'appel à candidatures.

⁵ Cocher le type d'appel.

⁶ dans l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit, les membres du personnel enseignant des disciplines pour lesquelles n'existe pas de formation délivrant un titre de niveau supérieur du 1^{er} degré, peuvent se voir confier l'exercice de la fonction de directeur adjoint pour autant qu'ils soient porteurs d'un des titres visés aux articles 105 à 108 point a) ou b) du décret du 2 juin 1998 organisant l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française.

⁷ Constituant un titre de capacité tel que défini à l'article 100 du décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs et directrices dans l'enseignement.

Annexe 2 : Profil de fonction⁸

La liste des compétences comportementales comprend :

Analyser l'information
Résoudre les problèmes
Travailler en équipe
S'adapter
Faire preuve de fiabilité
Avoir le sens de l'écoute et de la communication

La liste des compétences comportementales et techniques au choix du Pouvoir organisateur⁹

- Axe relationnel

Travailler en équipe dans une relation complémentaire et de confiance avec la direction

Faire preuve d'une bonne communication orale et écrite avec les différents partenaires de l'école (équipe éducative, élèves, parents, PO)

- Axe pédagogique et éducatif

Contribuer à la concrétisation des projets éducatifs et pédagogiques

Maîtriser les outils et les moyens d'une communication claire, précise, adaptée à tous les acteurs de l'école.

Posséder une bonne connaissance des nouvelles technologies et logiciels de gestion et de pédagogie.

- Axe administratif

Faire preuve de capacités d'organisation et d'anticipation dans les différents contextes auxquels l'école est confrontée.

En collaboration avec la direction, assurer une répartition et une hiérarchisation des tâches et responsabilités.

⁸ Une plus grande liberté est laissée aux Pouvoirs organisateurs dans le choix de leur direction adjointe. Lorsqu'un PO doit procéder à une désignation dans un emploi vacant ou non-vacant de plus de 15 semaines, il arrête le profil de fonction en tenant compte des besoins spécifiques liés à son projet éducatif et pédagogique ainsi que des caractéristiques propres à l'école dans laquelle le poste est à pourvoir. Il importe donc de souligner dans le profil de fonction, l'importance de l'adhésion à « Missions de l'école chrétienne » et de la promotion des projets pédagogique, éducatif et d'établissement propres au réseau libre catholique.

⁹ La fonction de direction adjointe étant bien souvent complémentaire à celle de direction, les compétences comportementales et techniques peuvent avoir beaucoup de points communs. Aux PO de déterminer celles qui pourront être reprises en sus dans le profil de fonction, sans oublier d'y adjoindre les niveaux de maîtrise attendus.

Par ailleurs, le candidat doit être prêt à s'engager dans les chantiers actuels de l'école : plan de pilotage, mise en place d'un pôle territorial...

Compétences attendues dans l'exercice de la fonction de direction adjointe

Compétences comportementales	Niveau de maîtrise ¹⁰	Pondération
1. Faire preuve de loyauté : être cohérent dans ses valeurs, ses principes et son comportement. Avoir le sens de l'intérêt général.	D	10%
2. Adhérer et promouvoir les missions de l'école chrétienne, les projets pédagogiques, éducatifs.	C	10%
3. Fédérer les équipes autour de projets communs et gérer les projets collectifs	D	10%
4. Se montrer ouvert et à l'écoute des acteurs de l'école. Avoir le sens de la communication, être capable de manifester de l'empathie, de l'enthousiasme et de la reconnaissance.	D	10%
5. Faire preuve de maîtrise de soi, savoir gérer son stress et ses émotions.	C	10%
6. Être capable d'accompagner le changement et l'innovation	C	10%
Compétences techniques	Niveau de maîtrise ¹¹	Pondération
1. Être capable de lire et comprendre un texte juridique, pédagogique, administratif dans le cadre de sa fonction	B	10%
2. Montrer de l'intérêt pour la recherche en éducation adaptée au type d'enseignement	B	10%
3. Être capable de gérer des réunions	B	10%

¹⁰ Le décret du 1^{er} février 1993 sur le statut des membres du personnel, tel que modifié, mentionne à l'article 61 sexies/3 §2 1° que : « La sélection des candidats se fonde sur le profil de fonction élaboré pour le Pouvoir organisateur (...) et sur l'évaluation des compétences techniques et comportementales, assorties d'indicateurs de maîtrise, et leur compatibilité avec le projet éducatif et pédagogique du PO. »

¹¹ Le décret du 1^{er} février 1993 sur le statut des membres du personnel, tel que modifié, mentionne à l'article 61 sexies/3 §2 1° que : « La sélection des candidats se fonde sur le profil de fonction élaboré pour le Pouvoir organisateur (...) et sur l'évaluation des compétences techniques et comportementales, assorties d'indicateurs de maîtrise, et leur compatibilité avec le projet éducatif et pédagogique du PO. »

4. Assurer la gestion optimale des outils de gestion : PROECO, Accessible	C	10%
--	---	-----

Le niveau de maitrise des compétences

1° Niveau de maitrise (A) : aptitude à acquérir la compétence → Avoir des notions théoriques ; avoir une connaissance, une compréhension.

2° Niveau de maitrise (B) : élémentaire → Agir de façon réactive ; agir avec un accompagnement.

3° Niveau de maitrise (C) : intermédiaire → Agir de façon proactive ; agir de façon autonome.

4° Niveau de maitrise (D) : avancé → Ajouter des propositions créatives ; faire preuve d'anticipation.

Le profil reprend aussi les critères principaux de sélection des candidats et la pondération attribuée à chacun d'eux. Il peut comprendre des conditions d'engagement complémentaires, soit obligatoires, soit constituant un atout pour le poste à pourvoir.¹²

¹² Décret du 1^{er} février 1993 sur le statut des membres du personnel, tel que modifié à l'article 50 bis §2. Le PO est libre de déterminer le nombre de critères de sélection et leur pondération ; toute compétence ne devant pas nécessairement être évaluée dans le cadre de la procédure de recrutement.